

COMMUNIQUE AU TITRE DE L'INFORMATION REGLEMENTEE

Paris, le 4 avril 2012

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2012

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
(Article 221-1-j du Règlement général de l'AMF)**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui se tiendra le mercredi 25 avril à 10h au siège social, 75 avenue de la Grande Armée, Paris 16^{ème}.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) du 21 mars 2012 et l'avis de convocation sera publié au BALO et aux Petites Affiches du 6 avril 2012.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrés dans la brochure de convocation de l'Assemblée et dans le document de référence 2011, disponibles sur le site internet de la société <http://www.psa-peugeot-citroen.com/Actionnaire>, respectivement dans les rubriques Assemblée Générale et Information réglementée AMF.

Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, soit jusqu'au 20 avril 2012, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.